

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

**Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi
tenue le 12 mars 2014 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel,
préfet.**

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Michel Auger	Représentant	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Éric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Stéphane Brisson	Représentant	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

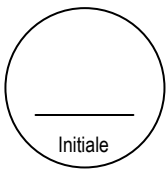
M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement

041-03-2014

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Prière
2. Appel nominal
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès verbaux
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 février 2014
 - 4.2. Suivi du Comité administratif du 5 mars 2014
5. Rencontre de Madame la Députée Christine Moore
6. Période réservée à l'assistance
7. Correspondance
8. CLD Abitibi
 - 8.1. Max Transport Collectif – par Johanne Breton
 - 8.2. Politique nationale sur la Ruralité 2 (PNR2)
 - 8.3. Politique nationale sur la Ruralité 3 (PNR3) – Autorisation de signature
 - 8.4. 1er Mini Gala Ruralité
9. Administration
 - 9.1. Fin de probation de la directrice générale adjointe
 - 9.2. Fin de probation de la directrice Finances et Administration
 - 9.3. Résolution d'appui à la candidature du directeur général de la MRC comme administrateur (membre du CA) de l'UQAT
 - 9.4. Demande d'appui à la candidature du directeur générale du CLD comme administrateur (membre du CA) de l'UQAT
 - 9.5. Entente de partenariat - Prise en charge de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
10. Service d'Aménagement
 - 10.1. Adoption – projet de règlement de zonage du TNO Lac-Chicobi no 129
 - 10.2. Adoption - projet de règlement de lotissement du TNO Lac-Chicobi no 130
 - 10.3. Adoption - projet de règlement de construction du TNO Lac-Chicobi no 131
 - 10.4. Adoption - projet de règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Chicobi no 132



- 10.5. Adoption - projet de règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Chicobi no 133
- 10.6. Adoption - projet de règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Chicobi no 134
- 10.7. Adoption - projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Chicobi no 135
- 10.8. Adoption - projet de règlement de zonage du TNO Lac-Despinassy no 136
- 10.9. Adoption - projet de règlement de lotissement du TNO Lac-Despinassy no 137
- 10.10. Adoption - projet de règlement de construction du TNO Lac-Despinassy no 138
- 10.11. Adoption - projet de règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Despinassy no 139
- 10.12. Adoption - projet de règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Despinassy no 140
- 10.13. Adoption - projet de règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Despinassy no 141
- 10.14. Adoption - projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Despinassy no 142
- 10.15. Règlement d'urbanisme – Consultation publique
- 10.16. Avis de motion – Règlement no 143
- 10.17. Plateforme de compostage – Échéancier
11. TNO
 - 11.1. Entretien des chemins d'été du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour l'été 2014 et l'été 2015
12. Autres sujets
 - 12.1. Nouveaux critères d'admissibilités du Fonds Chantiers Canada
13. Sujets de discussion sans prise de décision
14. Information
 - 14.1. Représentations du préfet
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

042-03-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 FÉVRIER 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 février 2014.

ADOPTÉE

RENCONTRE DE MADAME LA DÉPUTÉE CHRISTINE MOORE

Est présente Madame la députée Christine Moore.

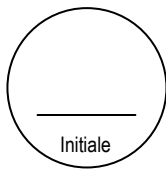
Madame la députée Christine Moore entame les discussions en précisant que le but de sa visite est de présenter les services que peut offrir son équipe. Tout d'abord, elle précise que les députés de son parti ne disposent d'aucune enveloppe discrétionnaire pour financer des projets locaux, comme ça existe pour d'autres partis. Chaque député dispose par contre d'une enveloppe de 30 000 \$ pour l'achat de publicité, mais cette dernière devient plus restrictive de mois en mois. Elle informe les maires de la possibilité pour elle et son équipe d'offrir entre autre les services suivants :

- Recherche de subventions ;
- Aide à la préparation de demande de subvention ;
- Aide aux recherches aux archives nationales ;
- Clinique de passeport dans les municipalités ;
- Etc.

Les maires adressent certaines questions notamment sur les coupures au niveau du service postal canadien et sur les nouveaux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada. Madame la Députée Christine Moore soutien qu'il s'agit de tristes nouvelles pour les petites municipalités telles que les nôtres et qu'il n'y a pas, à ce jour, d'information permettant de croire que des modulations sont envisagées.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.



CORRESPONDANCE

☞ CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION

Municipalité de Barraute

Régie de transport pour les matières résiduelles.

La municipalité de Barraute demande à la MRC de mettre en place un comité chargé d'évaluer la possibilité de mettre en place une régie intermunicipale pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

MRC de Témiscamingue

Lettre de remerciement de Monsieur le préfet, Arnaud Warolin, pour le support offert lors des élections du mois dernier à la FQM. Il nous encourage à lui faire parvenir dans le futur, toute demande que nous souhaitons adresser à la FQM.

MRC de Portneuf

Demande d'appui : Transport régional collectif et adapté – demande adressée au Ministre des Transports concernant le traitement des demandes de subvention en transport collectif et adapté.

MRC Robert Cliche

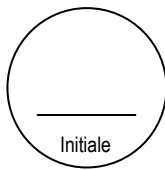
Demande d'appui : demande au Ministre des Transport du Québec qu'il fasse toujours connaître à temps pour la préparation des prévisions budgétaires des organismes responsables de l'organisation du transport adapté le montant des crédits gouvernementaux accordés à ceux-ci pour la réalisation de leur mandat.

Ville d'Amos

La Ville d'Amos demande à la MRC d'obtenir une réponse sur la demande de certificat de conformité en lien avec le Schéma d'Aménagement pour le projet d'amélioration de la piste d'atterrissage de l'Aéroport Magny ayant pour but d'augmenter l'efficacité d'entretien et le niveau de sécurité de la piste d'atterrissage.

Accusé réception

17 février 2014	Jean-Christian Roy Conseiller recherche et politique, FQM	Accusé réception de la résolution 093-09-2013-Recommandations du Protecteur du Citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier –vs- Schéma de couverture de risques en Sécurité Incendie.
20 février 2014	François Ménard, adjoint au ministre délégué aux Régions, MAMROT	Accusé réception de la résolution #016-02-2014 - Pacte rural (PNR3).
21 février 2014	Sandra Boucher, directrice, Cabinet du ministre de la Sécurité publique	Accusé réception de la résolution #039-02-2014 – Entente relative à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Abitibi.
21 février 2014	Nicolas Fleury, directeur Politique, recherche et politique, FQM	Accusé réception de la résolution #016-02-2014 – Pacte rural (PNR3).
21 février 2014	Nicolas Fleury, directeur Politique, recherche et politique, FQM	Accusé réception de la résolution # 11-02-2014 – Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie.
21 février 2014	Nicolas Fleury, directeur Politique, recherche et politique, FQM	Accusé réception de la résolution #039-02-2014 – Entente relative à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Abitibi.



27 février 2014	Olivier Duchesne, attaché politique, Bureau du député d'Abitibi-Ouest, Vice-premier ministre.	Accusé réception de la correspondance datée du 20 février demandant l'appui pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole pour le territoire de la MRC d'Abitibi.
4 mars 2014	Denis Moffet, directeur Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, MAMROT	Accusé réception du rapport de reddition de comptes de la MRC pour l'année 2013, dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC, de même que le projet d'Avenant à l'entente de gestion. Ils procéderont à l'analyse de notre dossier dans les meilleurs délais.
7 mars 2014	Denis Lemelin, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes	Accusé réception de la résolution d'appui 036-02-2014 relativement à l'amélioration du protocole de service postal canadien et la réception de la résolution d'appui 037-02-2014 relativement à ce que l'examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions.

☞ **INVITATIONS PRÉSENTÉES**

Expéditeur : Comité organisateur des Fêtes du 100^e d'Amos

Date : 13 mars 2014

Objet : Le Comité organisateur a le plaisir de vous inviter au dévoilement des spectacles du bloc estival et des partenaires présentateurs.

Jeudi 13 mars 2014, à 11h30 au foyer du Théâtre des Eskers, 152, 14^e Avenue Est.

Un léger goûter sera servi pour l'occasion.

Coûts : **Gratuit**

Expéditeur : Commission scolaire Harricana

Date : À déterminer

Objet : La Commission scolaire offre une rencontre aux membres de l'Assemblée générale des maires. L'objectif de cette rencontre vise à démystifier les facteurs déterminants de la **persévérance scolaire**. Elle se conclura par une période d'échange, et ce, pour une durée d'environ 45 minutes.

Expéditeur : Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Date : 14 mars 2014

Objet : Tourisme Abitibi-Témiscamingue est heureuse d'annoncer la présentation du 29^e gala régional des Grands Prix du tourisme québécois Desjardins, le vendredi 14 mars à l'Hôtel des Eskers d'Amos.

Coût : **125 \$**

Expéditeur : Lynn Massicotte, Conseillère – communication et collectivité, Hydro Québec

Date : À déterminer

Objet : Offre d'organiser une rencontre d'information sur le circuit électrique avec l'expert Sylvain Langis.

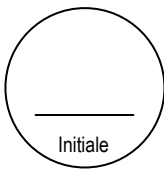
Titre de la conférence : Le véhicule électrique et les conducteurs québécois : une nouvelle façon de faire le plein.

Cette rencontre permettrait aux participants présent de mieux connaître cette option, afin d'en tenir compte dans les orientations futures à ce sujet.

☞ **CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE POUR PRISE DE DÉCISION**

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES MEMBRES CORPORATIFS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :



- D'appuyer la candidature des personnes suivantes, en remplissant le bulletin de vote selon ce qui suit :
 - **Chaire Desjardins en développement des petites collectivités – UQAT**, représenté par :
Monsieur Patrice LeBlanc, directeur
 - **Ville de Nicolet**, représentée par :
Monsieur Alain Drouin, maire
 - **Ville de Rouyn-Noranda**, représentée par :
Monsieur Mario Provencher, maire

ADOPTÉE

044-03-2014

MAX+ TRANSPORT COLLECTIF – RAPPORT D'EXPLOITATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu :

- D'adopter le rapport d'exploitation de Max Mobilité pour l'année 2013;
- D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer ledit rapport pour transmission au Ministère des Transports.

ADOPTÉE

045-03-2014

MAX+ TRANSPORT COLLECTIF – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2014 pour Max+ Transport Collectif et d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous documents relatifs aux fins des présentes.

ADOPTÉE

046-03-2014

MAX+ TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu :

- Que la MRC d'Abitibi demande au CLD Abitibi, de préparer et transmettre une demande de subvention pour le projet Max+ Transport Collectif au nom de la MRC d'Abitibi au « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » du ministère des Transports pour un montant pouvant aller jusqu'à 125 000 \$;
- Que le CLD Abitibi soit le mandataire autorisé pour la gestion du projet Max+ Transport Collectif ;
- Que Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, soit le signataire autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

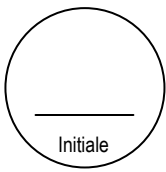
047-03-2014

MAX+ TRANSPORT COLLECTIF – GESTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu :

- Que la MRC d'Abitibi soit le promoteur dudit projet et qu'elle mandate le CLD Abitibi pour assumer la gestion du projet Max+ Transport Collectif;
- Que la MRC d'Abitibi s'engage à assumer les honoraires des ressources humaines affectées au projet.

ADOPTÉE



048-03-2014

POLITIQUE NATIONALE SUR LA RURALITÉ 2 (PNR2) – SOMMES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le CLD présente la liste de tous les projets qui seront financés à l'intérieur des enveloppes du Pacte rural 2007-2014, soit un total de 199 projets totalisant 2 349 903 \$;

CONSIDÉRANT QUE deux projets présentés au Pacte rural ne pourront être terminés dans les délais prescrits, totalisant une somme de 54 492 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes seront remboursées et qu'il y a lieu de rétablir la façon de les redistribuer ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 150 000 \$ avait été octroyé au Mont-Vidéo de la façon suivante :

100 000 \$	réservé dans la Politique Nationale de la ruralité 2
<u>50 000 \$</u>	réservé dans la Politique Nationale de la ruralité 3
150 000 \$	Total

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu :

- D'utiliser la totalité du 150 000 \$ dans la Politique Nationale de la Ruralité 2 pour le projet du Mont-Vidéo ;
- D'utiliser la balance du montant, soit 4 492 \$ pour débiter le portrait du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;
- Que ces deux montants complètent les enveloppes 2007-2014 de la Politique Nationale de la Ruralité 2.

ADOPTÉE

049-03-2014

POLITIQUE NATIONALE SUR LA RURALITÉ 2 (PNR2) – ENVELOPPE 2007-2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu :

- D'adopter la liste de projets déposée séance tenante, composée de 199 projets subventionnés dans le cadre de la Politique Nationale de la Ruralité 2, totalisant 2 349 903 \$.

ADOPTÉE

050-03-2014

POLITIQUE NATIONALE SUR LA RURALITÉ 3 (PNR3) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur le préfet Jacques Riopel à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi, la Politique Nationale sur la Ruralité 3 (PNR 3).

ADOPTÉE

051-03-2014

1^{ER} MINI GALA RURALITÉ

Le directeur général de la MRC présente le prix décerné à la Campagne d'Amour et d'Eau pure, récipiendaire de la catégorie « Projet collaborateur ou partenariat » du 1^{er} Mini Gala sur la Ruralité 2014. Ce prix souligne la collaboration et le partenariat entre les municipalités, le CLD et la MRC.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Comeau et unanimement résolu :

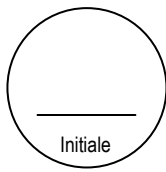
- D'adresser des félicitations au CLD Abitibi pour la qualité de l'organisation du 1^{er} Mini Gala Ruralité.

ADOPTÉE

052-03-2014

FIN DE PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre 2013, la MRC d'Abitibi avait procédé à l'embauche de Madame Pascale Gagné au poste de directrice générale adjointe, par la résolution 133-11-2013 et ce, à compter du 2 décembre 2013 ;



CONSIDÉRANT QUE Madame Pascale Gagné est entrée en poste le mercredi 4 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que la période de probation de la directrice générale adjointe prend fin le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Administratif recommandent favorablement la fin de probation de Madame Pascale Gagné à titre de directrice générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- De mettre fin à la période de probation de Madame Pascale Gagné et de procéder à son embauche permanente.

ADOPTÉE

053-03-2014

FIN DE PROBATION DE LA DIRECTRICE FINANCES ET ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que le 27 novembre 2013, la MRC d'Abitibi avait procédé à l'embauche de Madame Danielle Hamel au poste de directrice Finances et Administration, par la résolution 132-11-2013 et ce, à compter du 18 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que la période de probation de la directrice Finances et Administration prend fin le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité Administratif recommandent favorablement la fin de probation de Madame Danielle Hamel à titre de directrice Finances et Administration;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- De mettre fin à la période de probation de Madame Danielle Hamel et de procéder à son embauche permanente.

ADOPTÉE

054-03-2014

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CANDIDATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC COMME ADMINISTRATEUR (MEMBRE DU CA) DE L'UQAT

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des Élus a procédé à la mise en candidature du directeur général de la MRC d'Abitibi au sein du comité administratif de l'UQAT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Madame Anita Larochelle et unanimement résolu :

- D'appuyer la mise en candidature du directeur général de la MRC d'Abitibi au sein du comité administratif de l'UQAT.

ADOPTÉE

055-03-2014

DEMANDE D'APPUI À LA CANDIDATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CLD COMME ADMINISTRATEUR (MEMBRE DU CA) DE L'UQAT

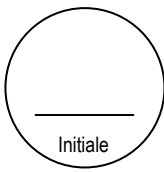
CONSIDÉRANT QUE le CLD Abitibi a procédé à la mise en candidature de son directeur général au sein du comité administratif de l'UQAT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Madame Anita Larochelle :

- D'appuyer la mise en candidature du directeur général du CLD Abitibi au sein du comité administratif de l'UQAT.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le maire de Launay, Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert désire enregistrer sa dissidence.



056-03-2014

ENTENTE DE PARTENARIAT - PRISE EN CHARGE DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles (MRN), la Conférence régionale des élus (CRÉ) et les cinq territoires de MRC de la région ont signé une entente de partenariat concernant la mise en place et le fonctionnement des tables GIRT (TLGIRT) en Abitibi-Témiscamingue couvrant la période 2010-2011 à 2012-2013 en conformité avec la l'article 57 de la LADTF;

CONSIDÉRANT QUE le MRC annonçait en juillet 2013 le remplacement du programme PAIR par le Programme de Développement Régional et Forestier (PDRF);

CONSIDÉRANT les coupures budgétaires importantes qui accompagnaient cette annonce et les impacts que celles-ci ont eu sur la capacité de la CRÉ d'assurer la pérennité du modèle régional de gestion des TLGIRT;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la ministre des Ressources naturelles, Madame Martine Ouellet, à l'automne 2013, par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue à l'effet de transférer aux MRC la responsabilité de la gestion des tables GIRT;

CONSIDÉRANT QUE le 23 janvier 2014, le ministère des Ressources Naturelles (MRN) a transmis une correspondance ayant pour objet : Table locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et consultations publiques sur les Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) ;

CONSIDÉRANT QUE par cette correspondance, le MRN souhaitait entre autre connaître la position de la MRC d'Abitibi quant à la reprise éventuelle des responsabilités de la Table GIRT ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'Assemblée générale des maires du 8 janvier 2014, la MRC d'Abitibi avait adressé une demande à la Conférence régionale des Élus, par le biais de la résolution no 003-01-2014, pour que soient délégué aux MRC et ville-MRC de la région et/ou à la Table des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, les pouvoirs et responsabilités nécessaires pour la poursuite de la gestion et de l'opération des tables GIRT, sous réserve d'une entente de financement avec le ministère des Ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT les modalités de l'entente proposée par la CRÉ, qui inclut notamment un soutien financier à hauteur de 9 000 \$ afin de permettre à la MRC d'Abitibi d'assumer la responsabilité de la gestion et de l'opération de sa Tables GIRT pour l'année 2013-2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu :

- Que la MRC d'Abitibi prenne en charge la responsabilité de la gestion et l'administration de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire sur son territoire, et assume les responsabilités prévues à la loi du MAMROT, à celles de la LADTF relatives aux TLGIRT, ainsi qu'aux consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré produits par la MRC pour l'année 2013-2014 ;
- D'autoriser Monsieur le préfet Jacques Riopel à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi, l'entente préparée par la Conférence régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

057-03-2014

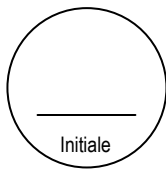
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TNO LAC-CHICOBİ NO 129

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Auger et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement de zonage du TNO Lac-Chicobi no 129 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE



058-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DU TNO LAC-CHICOBİ NO 130
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement de lotissement du TNO Lac-Chicobi no 130 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

059-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-CHICOBİ NO 131
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement de construction du TNO Lac-Chicobi no 131 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

060-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DU TNO LAC-CHICOBİ NO 132
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Chicobi no 132 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

061-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DU TNO LAC-CHICOBİ NO 133
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Chicobi no 133 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

062-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-CHICOBİ NO 134
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphane Brisson, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau et unanimement résolu :

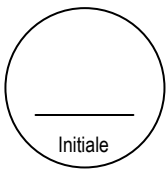
- D'adopter le projet de règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Chicobi no 134 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

063-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU TNO LAC-CHICOBİ NO 135
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu :



- D'adopter le projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Chicobi no 135 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

064-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TNO LAC-DESPINASSY NO 136
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement de zonage du TNO Lac-Despinassy no 136 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

065-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DU TNO LAC-DESPINASSY NO 137
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement de lotissement du TNO Lac-Despinassy no 137 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

066-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-DESPINASSY NO 138
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Auger, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement de construction du TNO Lac-Despinassy no 138 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

067-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DU TNO LAC-DESPINASSY NO 139
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Despinassy no 139 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

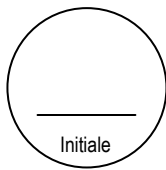
068-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DU TNO LAC-DESPINASSY NO 140
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Despinassy non 140 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE



069-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-DESPINASSY NO 141

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphane Brisson et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Despinassy no 141 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

070-03-2014

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU TNO LAC-DESPINASSY NO 142

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- D'adopter le projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Despinassy no 142 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

071-03-2014

RÈGLEMENT D'URBANISME – CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- Que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet des règlement numéro 129 à 142 se tienne le mercredi 2 avril 2014 à compter de 19h30 au Centre de services aux citoyens de Guyenne situé au 1255A, Chemins des Rangs 4 et 5 à Guyenne (Québec), par l'intermédiaire de Monsieur le préfet Jacques Riopel, maire de St-Marc-de-Figuery et délégué par l'Assemblée Générale des maires.

ADOPTÉE

072-03-2014

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 143

Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 143 relatif à la canalisation d'un cours d'eau intermittent affluent du ruisseau Grenon, Route 109 à Amos (lots 5 369 761 et 5 369 762);

Puisque les maires ont une copie du projet de règlement dans leur dossier, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

073-03-2014

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – ÉCHÉANCIER

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles informations sont connues et nécessitent la modification de l'échéancier initialement présenté aux maires pour la construction de la plateforme de compostage;

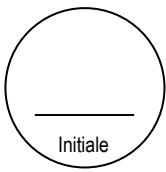
CONSIDÉRANT QUE la subvention au Fonds municipal vert doit être confirmée avant d'adopter le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que l'information qui nous a été transmise du Fonds municipal vert permet d'espérer une réponse au plus tard la fin octobre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- D'adopter l'échéancier – Scénario 2, tel que présenté et daté du 12 mars 2014;

ADOPTÉE



074-03-2014

ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ DU TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) POUR L'ÉTÉ 2014 ET L'ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi agit à titre de municipalité pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé, par la résolution n^o 029-03-2011, un contrat pour une durée de trois ans à Coopérative de Travail de Guyenne, pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour les saisons 2011-2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat venait à échéance à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offre pour l'entretien des chemins d'été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Auger et unanimement résolu :

- De déléguer au directeur général de la MRC, Monsieur Alain Halley:
 - La gestion de l'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour l'été 2014 et l'été 2015;
 - Le choix des entreprises à inviter à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres;
- D'autoriser le directeur général de la MRC, Monsieur Alain Halley à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi, tout document relatif aux fins des présentes.

ADOPTÉE

075-03-2014

NOUVEAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS DU FONDS CHANTIERS CANADA

CONSIDÉRANT QUE la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par des firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2G\$ supplémentaires au niveau actuel;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

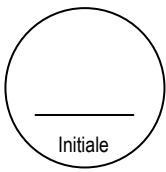
CONSIDÉRANT QUE ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76% des investissements;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles au programme de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :



- d'appuyer les démarches prises par l'UMQ et visant à :
 - réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
 - de demander au gouvernement du Québec de rendre admissible les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
 - réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.
- De demander au gouvernement du Canada de favoriser le financement des infrastructures sportives où le sport amateur est pratiqué afin d'accroître l'engouement pour le sport auprès des jeunes.
- De demander au gouvernement du Canada de ne pas financer les infrastructures dédiées aux équipes professionnelles.

ADOPTÉE

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION

Aucun sujet n'est traité à ce point.

INFORMATION

Les maires sont invités à prendre connaissance du document suivant :

☞ Représentations du préfet.

076-03-2014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h45.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet

Alain Halley,
Directeur général